

VILLE DE SCEAUX CONSEIL MUNICIPAL

15-b

Séance du 26 mars 2015

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville

Rapporteur: Sylvie Bléry-Touchet

La Ville de Sceaux édite des ouvrages (livres, cartes postales, etc.) en lien avec son histoire, son patrimoine, ses acteurs, ses habitants.

Tous ces ouvrages sont en vente à la Maison du tourisme et dans les commerces de Sceaux.

Suite aux recommandations de M. Gobin, Trésorier principal relatives aux modalités des ventes d'ouvrages via les commerçants de Sceaux, il est nécessaire de modifier la convention-type approuvée le 30 septembre 2014.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle convention-type à intervenir avec les commerçants concernant les modalités de dépôt-vente des ouvrages édités par la Ville, et d'autoriser le maire à signer ces conventions.